

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 janvier 2019 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : *INTC1902085A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 23 janvier 2019, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale ouvert au titre de l'année 2018 est fixé à 19. Les épreuves d'admissibilité se tiendront à compter du 11 février 2019 et les épreuves d'admission à compter du 11 mars 2019 à ECULLY (69).